

La Gazette de
MISSIRIA 

décembre 2021



Sommaire

Le mot du Maire	P. 3
On parle de nous !	P. 4
Les différents travaux des élus.....	P. 5
Vie Municipale.....	P. 8
Portrait d'une centenaire	P. 11
Manuella passe le relais à Mathias	P. 11
Résidence des Ormes	P. 12
École Sports Nature & Découvertes.....	P. 13
La Médiathèque	P. 14
Les Écoles	P. 16
Vie Associative.....	P. 20
L'OBC	P. 22
Infos pratiques	P. 24
Délibérations	P. 27
Pêle mêle.....	P. 35

HORAIRES DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Fermée le mercredi après-midi
les semaines paires

Responsable de rédaction :
Christelle MARCY

Création - Impression :
Groupe IMPRIGRAPH
IOV Communication - Arradon

Dépôt légal n° 2016



mot du maire



Chers concitoyens,

Une nouvelle année s'achève et je suis ravie de partager avec vous, au travers de notre gazette, une petite rétrospective des actions menées par les forces vives de la commune.

Nous prévoyons aussi l'avenir et nous donnons les orientations futures à notre commune.

Le Plan Local d'Urbanisme avance à grand pas et le PADD, plan d'aménagement de développement durable, a été validé par le conseil municipal suite à la réunion publique qui s'est tenue courant septembre. J'ai répondu à toutes les sollicitations concernant la révision du PLU, je vous reçois bien sûr en mairie et vous avez pu me rencontrer sur les parcelles aussi, tant les contraintes imposées nous obligent à tenter d'expliquer l'inexplicable !

À présent, nous poursuivons en appliquant la réglementation et ses étapes, nous complétons nos travaux par les études demandées : le zonage d'assainissement Eaux Pluviales et Eaux Usées est en cours...

La voirie n'est pas en reste, des réponses ont été apportées sur plusieurs endroits de la commune et les chemins ruraux sont travaillés pour être nettoyés et ouverts à tous pour des balades et des randonnées toujours plus agréables. Le travail réalisé sur le ruisseau de Villeneuve nous satisfait pleinement et avec Jérôme Le Breton (conseiller délégué voirie) nous poursuivons les investigations dans le souci de prendre soin du bien commun.

Le Permis d'aménager pour le lotissement « la danse des blés » est en cours d'instruction.

Le dossier pour l'agrandissement du colombarium est finalisé et les travaux sont en cours.

La commémoration, le 11 novembre dernier, aux côtés de nos représentants de UNC et des Soldats de France, s'est déroulée dans une ambiance empreinte de respect et de transmission, la participation des enfants du primaire m'a enchantée, il est de notre devoir de partager l'Histoire de notre pays avec nos jeunes.

Les retrouvailles lors du repas CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ont réjoui tous les participants, le rdv est repris pour 2022, avec « le jupon de Lison » et « les champs Elysées » nos chanteuses et chanteurs ont animé le déjeuner, alors assurément, c'est très marrant de nouer une complicité avec nos aînés ! (merci Simone !)

Et si l'on entend ici et là, le mot intergénérationnel : à Missiriac il se vit ! Quelques jeunes gens m'attendaient cet été devant la mairie pour m'expliquer très précisément, leur idée : leur désir de s'entraîner et se divertir sur leur commune. Rdv a été pris, avec tous les jeunes qui souhaitaient se joindre au projet, entourés par Manuella et Virginie (conseillère municipale), pour définir les contours et former un groupe de travail, je tiens à un travail commun « élus, adolescents », à tous les stades. Cela répond à l'apprentissage de la vie citoyenne (budget prévisionnel, rencontre avec les professionnels, présentation au conseil municipal etc.). Ce sera une belle satisfaction si les projets de Pump-track, jump line et Bike park trouvent leur place sur notre commune.

Tout au long de l'année, avec tristesse, nous avons accompagné plusieurs de nos compatriotes et nous avons une pensée pour chacun d'eux.

Dans mon engagement, je reste constante et fidèle à mes valeurs humanistes, je mets mon énergie et ma détermination pour que notre commune poursuive sa dynamique.

Je m'adresse à chacun de vous, pour vous offrir tous mes meilleurs vœux pour l'année à venir. Je vous souhaite de traverser cette nouvelle année en gardant au fond de vous l'espoir d'un avenir meilleur, chaleureux et rempli de l'amour de vos proches.

Dans le respect des conditions sanitaires, le conseil municipal et moi-même vous donnons rendez-vous le Samedi 8 janvier 2022 à 11H00 à la salle polyvalente pour les vœux de la municipalité.

Christelle Marcy

on parle de nous !

VOTRE COMMUNE PASSE À LA RADIO !

Être à la tête de la commune réserve bien des surprises : c'est avec joie et dans le souci de partager nos valeurs que j'ai reçu M. Gabart pour une interview aux côtés de Yann Jondot pour mettre en lumière l'accessibilité, le fleurissement et l'aménagement de la commune. L'émission « Vous êtes comme ça » de Yves Calvi est passé sur RTL le 24 février 2021, vous pouvez l'écouter grâce au lien ci-dessous :

<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/handicap-dans-le-morbihan-une-charte-pour-faciliter-l-accessibilite-7900003025>

Et le 02/08/2021 j'ai reçu un appel de Anne Boetie, France Bleue pour transmettre les caractéristiques de notre commune Labellisée CNWF 4 fleurs ! l'émission est passée le 2 août 2021 !



LABEL TERRE SAIN

Jeudi 18 novembre, j'ai reçu le label Terre Saine remis par Joël Labbé - Sénateur afin de récompenser le travail réalisé sur Missiriac !

Bravo à nos techniciens pour l'entretien des espaces verts dans la continuité du prix Régional Zéro Phyto.

À cette occasion, j'ai assisté au congrès des maires à Paris, accompagnée d'autres maires d'OBC, nous avons été reçus à l'Assemblée nationale par Paul Molac et les parlementaires Morbihannais.



LES DIFFÉRENTS TRAVAUX DES ÉLUS

Nous vous proposons de découvrir une partie des actions menées par les élus. Chaque commission participe à des réunions proposées par différents organismes (OBC, conseil départemental, mission locale, etc). Ensuite, les commissions communales formulent et proposent des idées à l'ensemble du conseil municipal.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, SCOLAIRES ET SPORTIVES

LES JEUNES DE MISSIRIAC SE MOBILISENT AUTOUR D'UN PROJET COMMUN : UN PUMP TRACK !



Tout a commencé à l'initiative d'un petit groupe de jeunes de Missiriac, des amoureux du vélo, du grand air et de sensations ! L'idée grandit dans leurs têtes depuis un moment. Une rencontre informelle avec Madame Le Maire dans les rues de Missiriac leur a permis de partager avec elle cette idée : créer un pump track !

Un pump track ? En voilà une belle idée mais qu'est-ce que c'est ? « C'est un parcours en boucle constitué de plusieurs bosses de terre consécutives et de virages relevés à faire en VTT ou en BMX ! »

Depuis cette rencontre, deux réunions ont eu lieu pendant les vacances scolaires le 28 octobre et le 1^{er} décembre. Les jeunes étaient invités à venir s'exprimer et partager leurs visions. Ils se sont mobilisés en nombre puisqu'une vingtaine de missiriacois et missiriacoises de 9 à 15 ans étaient présents !

Entourés et accompagnés de Manuella Glon, animatrice sportive de la commune, de Madame Le Maire, Christelle Marcy et de Virginie Angée-Le Floch, conseillère municipale, ils ont parlé, partagé et argumenté autour de ce projet commun.



Ils se sont montrés bavards et déjà très renseignés sur le sujet ! Le groupe a pu échanger sur des aménagements possibles, sur la forme du circuit, le niveau de difficulté des bosses, la sécurité, des lieux d'implantation éventuels, l'entretien, etc.

Chacun a pu s'exprimer et d'autres idées ont émergé comme celles d'avoir un parcours qui soit adapté aux trottinettes et aux skates, et pourquoi pas installer des paniers de basket extérieur pour avoir un lieu qui regroupe différentes activités physiques à pratiquer en plein air !

Ce moment fut riche en échange et bien sûr le coût de ce genre de projet a été évoqué. Madame le Maire a ainsi abordé avec le groupe la gestion du budget d'une commune. Tous les jeunes présents ont manifesté leurs envies de s'investir dans ce projet et d'entamer des recherches d'informations pour le faire avancer.

Pour les élus, il est important d'encourager l'esprit créatif de la jeunesse et de les accompagner dans un projet participatif favorisant ainsi l'engagement citoyen des jeunes.

Prochaine réunion : le 20 décembre 2021 à 14h, dans la salle de la mairie.

Il est toujours possible de faire partie de l'aventure, vous pouvez contacter Mathias 06 09 82 81 48

UN CALENDRIER DE L'AVENT AU RESTAURANT SCOLAIRE

Afin d'égayer cette fin d'année, le personnel du restaurant scolaire a mis en place un calendrier de l'Avent. Il a été confectionné, par les enfants, pendant les vacances d'automne au sein de l'École Sports Nature et Découvertes. Chaque jour, une table ouvrait la surprise : ça pouvait être un coloriage, une énigme, des mots mêlés mais aussi des bonbons ! Ce moment a été apprécié des enfants.



travaux des élus

C'EST QUOI LA MISSION LOCALE ?



Tu as entre 16 et 25 ans (avec ou sans diplôme).

La Mission Locale t'aide dans :

- > **Recherche d'un Job** (Aide à la recherche d'un emploi, et le lien avec les employeurs)
- > **Orientation** (Projet professionnel, information, conseil, vérification)
- > **Vie quotidienne** (Analyse, accompagnement et mobilisation d'aides financières pour un logement, santé, transport, sport et loisirs, service civique, mobilité européenne et mondiale, etc.)
- > **Formation / Qualification** (Contrats pro, apprentissage, recherches financements, infos sur les dispositifs et les offres, etc.)



Les élus relais sur ta commune :

Isabelle et Virginie sont là pour te guider, t'accompagner et t'orienter vers la Mission Locale en fonction de tes besoins.

Elles recueillent toutes les informations nécessaires pour répondre à tes questions et t'apporter aides et solutions.

N'hésite pas à les contacter :

Isabelle Touzé : 06 63 37 33 68

Virginie Angée Le Floch : 06 60 65 44 08

Accueil avec ou sans RDV :

Du lundi au vendredi à Ploërmel

8h30-12h et 13h30-17h30 (sauf vendredi 17h)

Tél. 02 97 73 57 00

9 rue du Val à Ploërmel

ploermel@mlceb.org

Plus d'infos : ml-ploermel@mlceb.org

ACTIVITÉS DU CCAS

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE & REPAS DES AÎNÉS



Le jeudi 11 novembre avait une saveur spéciale pour les aînés de la commune. Le temps des retrouvailles avait sonné à l'occasion du repas du CCAS qui leur était dédié. Un temps de convivialité, de partage et d'échanges si important et essentiel pour garder des liens entre tous. Plus de 80 convives ont participé à ce moment festif, apprécié de tous. Un peu plus tôt dans la matinée, les enfants des deux écoles se sont associés à la cérémonie au Monument aux Morts. La démarche de sensibiliser, d'éveiller et entretenir le devoir de mémoire a été au cœur de cette cérémonie. En amont de cette commémoration, sous la férule de Cathy Le Blanc directrice de l'école Sainte-Thérèse, de Jean-Paul Pellerin agent des services techniques, et de Manuella Glon animatrice socio-sportive et culturelle, les jeunes ont apporté en mairie deux gerbes de fleurs confectionnées par leurs soins. Ils ont été accueillis par la maire Christelle Marcy, Claude Dejamme président de l'UNC Soldats de France de Missiriac et de Jean-Luc Lebreton. Accompagnés des élus, la jeune génération a eu la primeur d'entonner la Marseillaise après avoir déposé deux magnifiques gerbes de fleurs colorées au pied du Monument aux Morts.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La création, l'aménagement ou la modification de votre habitat ou de vos extérieurs est un magnifique projet pouvant, cependant, être soumis à des démarches administratives légales.

Explications :

> **Code de l'urbanisme** - lois s'appliquant à l'ensemble du territoire national

> **SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)**

Ensemble de règles permettant de mettre en œuvre les lois du code de l'urbanisme sur une partie du territoire (Pays de Ploërmel)

> **PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

Projet d'avenir de la commune qui fixe les objectifs d'aménagement et définit le zonage, les règles de construction et intervient entre autres sur l'urbanisme, l'habitat, l'environnement, les déplacements, l'économie, le patrimoine en cohérence avec le SCoT et le code de l'urbanisme

> **Règlements (zone ou lotissement)**

Ensemble de règles indiquant ce qu'il est possible ou pas de faire sur votre terrain ou votre habitation selon le zonage définit dans le PLU. Ces règles peuvent entre autres définir le type de clôtures autorisées et leur hauteur, les possibilités de créer un abri de jardin ou une piscine, le type de toiture, la hauteur des bâtiments, l'emprise au sol...

> **Tableau récapitulatif des démarches** (non exhaustif)

Pré-requis : se renseigner sur les règles générales définies dans le PLU et les règlements de chaque zone (disponible sur le site de la mairie : Mairie de Missiriac Le PLU (mairiemissiriac.fr)) afin de penser votre projet en respectant la loi :

PROJET	AUCUNE DÉMARCHÉ	DÉCLARATION PRÉALABLE	PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AMÉNAGER
Paysager le jardin	X		
Coupe et abattage d'arbres		X	
Clôture		X	
Abri de jardin		< 20 m ²	> 20 m ²
Piscine		X	
Ouvertures et modifications de façades		X	
Extension, garage, véranda		X	X selon la superficie

Une question, un doute, n'hésitez pas contacter Nathalie à la Mairie. Spécialiste de l'urbanisme sur la commune, elle mettra tout en œuvre pour vous répondre ou vous conseiller afin de concrétiser votre projet.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Depuis quelques mois, de nouveaux aménagements ont vu le jour sur notre territoire. Dans un premier temps, nous avons installé des panneaux dans certains villages afin de sensibiliser les automobilistes à ralentir.

Depuis, 3 passages pour piétons ont été peints : l'un reliant l'étang au verger communal, un autre entre l'éco-pâturage et l'aire de jeux du lavoir, et enfin un troisième près de l'école.



vie municipale

ARBRES OFFERTS AUX NOUVEAUX NÉS



L'an dernier nous avons décidé d'offrir aux nouveaux nés de Missiriac un arbre, symbole de vie. Un geste durable qui contribue à enrichir le patrimoine naturel de notre commune. Les nouveaux petits administrés ou plutôt leurs parents peuvent choisir de le planter sur le terrain familial ou sur un espace public choisi par les agents en fonction de l'arbre choisi. Pour les nouveaux nés 2021 les arbres seront remis lors de la cérémonie des vœux.

JOURNÉE ÉCO-CITOYENNE

C'est sous un soleil radieux que la matinée écocitoyenne s'est déroulée le 5 juin. Une vingtaine de personnes s'est réunie munie de gants, gilets jaunes et sacs poubelles. Dans une ambiance conviviale, par petits groupes ils se sont répartis sur l'ensemble du territoire de la commune pour sillonner le long des routes à la recherche de déchets.

Au bout de 2 heures le bilan est effarant : un peu plus de 82 kg de déchets en tout genre : CD, couches pleines, bouteilles en verre et plastique, canettes, bidons, bâche plastique, enjoliveur et actualité oblige masques !

C'est le long des routes départementales et autour des conteneurs qu'ils ont retrouvé le plus de déchets. Ces comportements inacceptables portent atteintes à l'environnement. Il est donc important de rappeler qu'il existe des déchèteries pour les gros encombrants et des conteneurs à verres. Cette action de sensibilisation a aussi permis de créer du lien social, de rencontrer des personnes surtout après cette crise sanitaire et ce confinement.



La municipalité remercie chaleureusement les bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour préserver la propreté de la commune, ainsi que toutes les personnes qui chaque jour en se promenant ramassent des déchets sans attendre cette journée.

OPÉRATION ARGENT DE POCHE

DISPOSITIF

Argent
de poche



L'opération Argent de poche mise en place cet été a rencontré un franc succès. Treize jeunes se sont inscrits à l'opération, lancée par la municipalité dès l'été 2020. Cette opération offre la possibilité à des jeunes, âgés de 16 à 18 ans, d'effectuer des petits chantiers de proximité en contrepartie d'une indemnisation.

À Missiriac, ils ont été encadrés par les services techniques, notamment Jean-Paul, Éric et Vincent mais aussi au sein du service animation, aux côtés de Manuella. Leur mission, pour la plupart était l'entretien des espaces verts mais aussi l'aide à l'animation des activités estivales.

Ce dispositif est une première prise de contact avec le monde professionnel tout en restant au pied de la maison !

EXTRACTION DU MIEL



Comme chaque année Robert est venu expliquer la vie des abeilles et a fait la démonstration de l'extraction du miel ! Cette année la récolte était moins importante mais le nectar tout aussi délicieux ! Les petits et grands ont partagé les conseils et l'expérience de notre apiculteur et sont prêts à renouveler ce doux moment.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



Chacun des lauréats a reçu un plant de rhododendron et pour les 5 premiers, un bon d'achat leur a également été remis. Bravo à tous nos jardiniers !

CATÉGORIE JARDIN VISIBLE SUR RUE

Liste des gagnants

- > Mr et Mme BOUCHET Didier
- > Mme HAMERY Isabelle & Mr JOSSET Éric
- > Mme SIMONE TASTARD
- > Mr et Mme RAFLEGEAU François
- > Mme ROLLAND Michèle
- > Mr et Mme LEGAL Dominique
- > Mr et Mme CHEDALEUX Bruno
- > Mr et Mme JEAN Philippe
- > Mr et Mme VIEL Jean-François
- > Mr et Mme CHEREL Pierre
- > Mr et Mme HAMERY Jean-Pierre
- > Mr et Mme LOUER Michel
- > Mr et Mme SOURGET Michel
- > Mr et Mme CARO Jean-François
- > Mr et Mme DANIEL Michèle
- > Mr et Mme SAVARY Gérard
- > Mme MOTAY Mie-Antoinette
- > Mr et Mme HOYET Marcel
- > Mr et Mme CHESNEL Gilbert



Une partie des lauréats.

le p'tit marché 2022...



... À VOS CRAYONS !

La crise sanitaire et les restrictions qui s'en sont suivies nous ont malheureusement contraints d'annuler l'édition 2021 du « P'tit Marché ».

Nous savons comme ces petites parenthèses musicales qui rythment notre saison estivale vous sont chères, et auraient été si précieuses dans le contexte actuel où le lien social prend tout son sens. Mais rassurez-vous, nous travaillons déjà à ce que l'édition 2022 vienne ensoleiller cette nouvelle année.

À cette occasion, nous aimerions renommer notre « P'tit Marché » afin de lui trouver un nom plus en adéquation avec ce qu'il est devenu, un apéro/concert. C'est la raison pour laquelle nous faisons appel à votre imagination et votre créativité pour nous aider à lui trouver une nouvelle identité et si possible une affiche ou un logo qui l'accompagnerait.

Faites-nous parvenir vos propositions par voie postale, par courriel ou en les déposant en mairie pour le 1^{er} mars 2022.

Alors à vos crayons et envoyez la musique !



vie municipale

MISE EN PLACE DE PANNEAU POCKET

La municipalité a mis en place l'application Panneau Pocket qui permet à la mairie d'informer en temps réel, la population, par des informations et des alertes qui les concernent.

Accessible à tous gratuitement, cette application ne nécessite, ni création de compte, ni aucunes autres données personnelles du citoyen.

Quelques secondes suffisent pour installer Panneau Pocket, sur votre smartphone et mettre en favori une ou plusieurs communes. Mathias, animateur à la mairie, se tient à votre disposition si vous souhaitez avoir de l'aide pour installer l'application sur votre téléphone.

LA MAIRIE MET A DISPOSITION DE SES CITOYENS :



PanneauPocket

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Pour être ALERTÉ INFORMÉ PRÉVENU

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la Mairie sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



*Le message affiché sur le téléphone ci-dessus est un exemple, renseignez vous auprès de votre mairie pour plus d'informations.

SINON, FLASHEZ-NOUS !



RECENSEMENT COMMUNAL DE LA POPULATION

Comme chaque année, l'Insee procède au recensement d'une partie de la population pour ajuster l'action publique aux besoins de la population de la commune.

Ces chiffres permettent par exemple de déterminer le nombre de pharmacies, d'élaborer des projets comme l'ouverture d'une crèche, l'installation d'un commerce ou d'une nouvelle ligne de bus, de faire des études de marché pour que les entreprises puissent adapter leur offre ou encore pour permettre à l'État de déterminer le budget des communes.

Dans notre commune, le recensement se déroulera **du 20 janvier 2022 au 19 février 2022**. Un des deux agents se présentera à votre domicile pour vous remettre vos identifiants afin de vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par ce biais, il vous remettra les questionnaires, qu'il viendra ensuite récupérer après avoir convenu avec vous de son heure de passage.

Toutes les informations récoltées sont bien sûr protégées. Seul l'Insee est habilité à les exploiter. Vos nom et adresse seront seulement utilisés pour être sûr que le recensement ne s'est fait qu'une fois.



Mme Chantal GUILLOUX et Mme Isabelle BENOIT seront les deux agents recenseurs.

PORTRAIT D'UNE CENTENAIRE



Le 8 juillet dernier, entourée de 2 de ses petits-enfants, et de Samuel CARDIN adjoint, Angèle LECLAIRE a fêté ses 100 ans.

Angèle PELLERIN est née à Caro le 8 juillet 1921. Attentionnée à son travail, Angèle a exercé le métier d'employée de magasin, et a aussi travaillé plusieurs années à Paris. Elle épouse Alexandre LECLAIRE dans les années 50 et ils s'installent à Missiriac. Une fille, 5 petits-enfants et 4 arrière-petits enfants viennent agrandir la famille.

« Ma grand-mère a beaucoup voyagé. Elle a été gouvernante de la famille Bellonte, dont le père Maurice était aviateur. Elle l'a suivie dans ses pérégrinations », dévoile son petit-fils.

Aujourd'hui elle réside à la résidence du Val d'Oust où elle se plaît à chanter avec les autres résidents.

MANUELLA PASSE LE RELAIS À MATHIAS !

Nous souhaitons la bienvenue à Mathias Gastinault qui a rejoint l'équipe et pris ses fonctions d'animateur courant novembre.

Suite au départ de Mme Guéguen, Manuella Glon a proposé ses services pour le poste de coordinatrice à la résidence des Ormes.

Nous les remercions pour leur implication au sein du service public, et nous leur souhaitons de belles réussites dans leurs activités.



état civil

NAISSANCES : 7

BAPTÊMES CIVILS : 2

DÉCÈS : 11

PACS : 4

MARIAGES : 2

résidence des Ormes

EN JUIN, LA RÉSIDENCE DES ORMES A PRIS DES COULEURS



Depuis quelques années, le projet de réaliser une fresque germe. La venue d'une stagiaire au sein du service animations de la mairie, a permis de réaliser ce projet. L'idée était de rendre un mur extérieur plus joli et d'apporter un peu de gaieté aux résidents. Ainsi, Virginie Muller, dessinatrice, a crayonné des fleurs inspirées de l'artiste japonais Takashi Murakami sur le mur de la Résidence. Ensuite, ce sont les résidents, aidés de Virginie, d'Éric du service technique et de Manuella, animatrice, qui ont peint la fresque. Les résidents des Ormes ont participé à ce projet, munis de blouses, ils ont contribué au résultat final. En août, Virginie, qui cherche à développer son activité dans le domaine du dessin, a terminé le travail. Une expérience enrichissante pour tous les protagonistes de ce projet.



LE CALENDRIER DE L'AVENT

Les enfants adorent découvrir chaque jour la surprise que cache le calendrier de l'Avent. Ce plaisir se partage à n'importe quel âge.

Les Résidents des Ormes avaient apprécié l'initiative de l'an passé. Cette année, un nouveau calendrier de l'Avent leur a été proposé. Il a été confectionné par les enfants de l'École Sports Nature et Découvertes lors des vacances d'automne.

À défaut d'aller à la rencontre de leurs aînés, les enfants ont pris plaisir à leur préparer ce calendrier. Des énigmes, des charades, des coloriages étaient à découvrir chaque jour.



école sports nature et découvertes



En juin 2021, les écoliers de l'école Sainte Thérèse ont eu la chance de rencontrer deux champions paralympiques : Katell Alençon et Sébastien Rio.

Pour aller encore plus loin dans cet échange, l'École Sports Nature et Découvertes a proposé aux enfants d'aller encourager nos deux champions sur une coupe de France handisport à Pontrioux en juillet dernier. Entourés de nos bénévoles, les enfants sont partis de Missiriac en bus pour rallier les Côtes d'Armor.

Sitôt arrivés, il nous fallait encourager Sébastien, engagé en handbike. Notre Missiriacois était 3^{ème} à son premier passage. Le tour suivant, il était second, de quoi enthousiasmer nos jeunes venus l'encourager. Dans une ambiance de feu, Sébastien franchit la ligne en 2^{ème} position sur un circuit extrêmement dur.

Après une petite pause, nos jeunes redéployaient les banderoles fabriquées pour l'occasion, pour encourager Katell. Cette dernière réussira à tenir les hommes sur la première partie de l'épreuve. Puis, elle réalisera un cavalier seul chez les femmes. Supportée comme il se doit, Katell franchit la ligne d'arrivée en vainqueur.

À l'applaudimètre, les seize jeunes Missiriacois ont battu tous les records. À tel point que les athlètes venaient remercier les enfants pour leurs encouragements. Leurs acclamations ne sont pas passées inaperçues : le soir même les enfants passaient au journal régional de France 3 !

Depuis, cette compétition, Katell a participé aux Jeux Paralympiques de Tokyo. Elle termine 5^{ème} du contre la montre. Quant à Sébastien, sur la coupe de France à Landaul, là encore, il monte sur le podium en prenant la 2^{ème} place.



la médiathèque

vous propose



LE PRÊT :

Gratuit de livres, revues, CD et DVD.

LES ATELIERS RÉGULIERS :

- > 1^{er} jeudi : **biblio bébé** (- 3ans) -10h45-12h
- > 2^{ème} mercredi : **brico-contes** (- 7ans) 16h-17h
- > 3^{ème} mercredi : **créatifs** (+7ans) 15h-17h
- > 4^{ème} samedi : **bricolo science** 10h30- 12h
- > Le mardi atelier adulte : **aide au numérique** 16h45-17h45

LES SERVICES :

Book Hémisphère : la collecte de vos objets de culture (livres, CD, DVD...)

Le portage à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

LES EXPOSITIONS :

Depuis septembre : « les champignons », « le musée des couleurs », 2 œuvres du FRAC de Rennes et « Noël dans ma valise ».

LES CURIEX DE NATURE :

Régulièrement, en covoiturage, ballade pour découvrir de plus près un aspect de la nature comme les champignons.

LES ANIMATIONS DE CONTES :

Dans la médiathèque ou dans tout le bourg. Exemple : « Missiriac en Lumières » et bientôt « Les contes en itinérance »

LES BALLADES CULTURE :

Visite de château, de musée, d'endroits insolites, la médiathèque organise et le transport se fait en covoiturage.

L'ARTOTHÈQUE :

Emprunter des œuvres d'art comme on emprunte un livre. Une nouvelle malle de gravures est prévue en mars.

QUELQUES DATES À RETENIR

La nuit de la lecture : Le vendredi 21 janvier de 18h30 à 20h30

Textes, poésies, chansons... Juste à écouter. Et si vous voulez devenir « lecteur », il suffit de s'inscrire.

Les curieux de nature :

- > le samedi 05 mars les curieux de nature : faire son livre d'écorces (feuilles de papier et crayon pour graver le dessin de l'écorce) 10h-12h
- > en mai, atelier photo sur les insectes et la macro
- > en juin, atelier musique: fabriquer des instruments avec la nature

La fête de printemps : Dimanche 03 avril, contes nature en itinérance.

L'artothèque décolle, les gravures sont empruntées. Nous devons penser à en reprendre une boîte dès que possible.

Une question ? N'hésitez pas à venir à la médiathèque et consultez le site : mairiemiissiriac.fr pour avoir le programme.

*Accueil / Animations / Ressources
Expositions / Informations
Conférences / Pour tous Gratuité*



MÉDIATHÈQUE DE MISSIRIAC

Rue du Clos Minio - 56140 MISSIRIAC

Tél. 02 97 73 76 24

Mail : bibliotheque-missiriac@orange.fr

Site : www.mairiemiissiriac.fr

Facebook : médiathèque missiriac

HORAIRES D'OUVERTURES :

- > Mardi : 16h30 - 17h30
- > Mercredi : 14h30 - 18h30
- > Jeudi : 10h30 - 12h
- > Samedi : 10h - 12h
- > Vacances scolaires :
mercredi & samedi : 14h30 - 17h



les écoles

ÉCOLE PAUL GAUGUIN

L'année scolaire 2021/2022 a démarré avec deux nouvelles collègues en CM1 : Céline Le Mellec et CM2 Carole Aubert qui ont rejoint l'équipe.

Tous les enseignants ont été heureux de retrouver leurs élèves anciens et nouveaux pour une nouvelle année remplie de projets.

Les rituels reprennent progressivement (cinéma, piscine, médiathèque...) ainsi que les sorties scolaires. La première fut la visite du tout nouveau musée de St Marcel, d'autres sorties suivront pour toutes les classes.

Les CM2 de l'école Paul Gauguin ont commencé l'activité piscine, à Malestroit. Chaque classe bénéficiera de 10 séances.

Dès la rentrée, la BCD, bibliothèque de l'école, reprend du service en accueillant les petites sections. Comme chaque année, tous les élèves de l'école Paul Gauguin, de la petite section au CM2 empruntent un livre, pour une semaine à la maison dans le large choix proposé : albums, magazines, romans, documentaires, bandes dessinées.

L'animatrice, qui est responsable de cet espace, numérise chaque ouvrage pour informatiser le prêt de livre et ainsi avoir une base de données de tous les documents de la BCD.



> INTERVENTION DE L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE SUR LES DANGERS DES ÉCRANS.

Le mardi 16 novembre, Mme Alice Raffin, infirmière scolaire, a présenté aux élèves de CP, CE1 et CE2 les risques et dangers liés à une utilisation trop intensive des différents écrans : télévision, tablette, ordinateurs, smartphone ou jeu vidéo.



Les enfants ont été très intéressés par cette heure de discussion et d'explications.

Ils ont su reconnaître les risques pour la santé : maux de tête, mal aux yeux, mauvaise position et mauvais sommeil. Une insistance toute particulière a été mise par Mme Raffin sur le fait que **les enfants de ces âges ne doivent pas rester seuls devant les écrans**, sans adulte à proximité pour expliquer, calmer ou en contrôler l'usage.

Les enfants ont également été sensibilisés au temps d'écran qui ne doit pas dépasser 20 mn pour les 3 à 7 ans et 30 mn pour les 7 à 10 ans sur la journée.

> INTERVENTION DE LA GENDARMERIE

Les classes de CM1 et CM2 ont assisté à une intervention animée par une gendarme de la protection des familles et d'une policière municipale de Malestroit sur le thème des dangers d'internet. Cette intervention a permis aux élèves d'avoir des clés pour utiliser internet en toute sécurité.

> EXERCICE D'ÉVACUATION

Le vendredi 15 octobre, un exercice « alerte intrusion » a été organisé pour toute l'école.

Les enfants ont dû se cacher pour éviter d'être vus durant quelques minutes. Ils ont ensuite suivi la procédure d'évacuation vers l'extérieur.

Cet exercice permet aux enfants et aux enseignants de s'entraîner à réagir en cas d'intrusion dans l'école.

Cet exercice sera complété par d'autres concernant l'incendie.

Bonne année à tous !

RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements concernant l'école, plusieurs moyens sont possibles :

> le site de l'école pour avoir les actualités qui se déroulent à l'école :

<https://ecolegauguinmalestroit.toutemonecole.fr/>

> le mail : ecole.gauguin56@orange.fr pour les inscriptions ou renseignements administratifs, divers concernant la vie de l'école.

ÉCOLE SAINTE THÉRÈSE

> HOMMAGE À SERGE LE BORGNE

Samedi 20 novembre, dans la cour de l'école, l'OGEC de l'école Ste Thérèse a tenu à rendre hommage à Serge Le Borgne, parti brutalement, il y a tout juste un an. En présence des associations de l'école, des parents d'élèves, de l'équipe enseignante et des élus de la municipalité, un arbre a été planté et une plaque commémorative a été installée.

Un arbre du souvenir, car il tenait à cœur à l'ensemble de l'école d'honorer la mémoire de Serge. Un arbre de vie pour assurer la continuité, la transmission de la mission à accomplir. « Ainsi, au fur et à mesure que les racines s'installent dans le sol et s'épanouissent, ces arbres facilitent l'établissement et la continuation de l'héritage durable. Dans la douce lumière de cette cour d'école, en compagnie des enfants, nous faisons le pari que les enfants en prendront soin, pour qu'il grandisse et vieillisse en paix.



Derrière l'engagement de Serge, il y avait des valeurs éducatives pour les enfants, de soutien à l'équipe éducative, des valeurs humaines et associatives pour inciter les parents à participer à la vie de l'école, pour la préserver » A. Malodobry.

Chargé d'émotion, le temps de parole s'est conclu par la plantation de l'arbre. Les enfants présents ont chacun leur tour donné leur pelletée de terre pour participer à cet hommage.



> SORTIE SCOLAIRE DES MATERNELLES

Compte tenu du contexte sanitaire, la sortie de fin d'année n'a pas pu avoir lieu comme prévu. Les élèves de maternelles ont donc participé à un jeu de piste dans Missiriac, sur le thème de l'eau. Une jolie balade qui nous a permis de découvrir la commune : la prairie fleurie, l'enclos des moutons, le lavoir, l'aire de jeux, ... Avec la participation de Manuella, les élèves ont pu participer à différents jeux et défis comme donner à boire aux moutons par exemple. Cette matinée s'est terminée par un pique-nique dans le

bourg avant de rejoindre l'école. Merci aux bénévoles qui nous ont accompagnés.



> PROJET MUSIQUE

Au printemps dernier, les élèves de maternelle ont bénéficié de 8 séances de musique et éveil corporel avec Céline TORTI, intervenante musicienne de l'école Eveil à la musique. Ces séances furent l'occasion de découvrir de nouveaux instruments : le guiro, le bâton de pluie, la calebasse, le tambour d'eau, le chékéré ... que nous avons pu manipuler. Nous avons aussi appris des chansons, nous avons travaillé sur le rythme puis nous avons fait une création sur la pluie. C'est avec un réel plaisir que nous retrouvons Céline chaque lundi pour ses séances musicales.



> DES APPRENTIS CUISINIERS EN MATERNELLE !

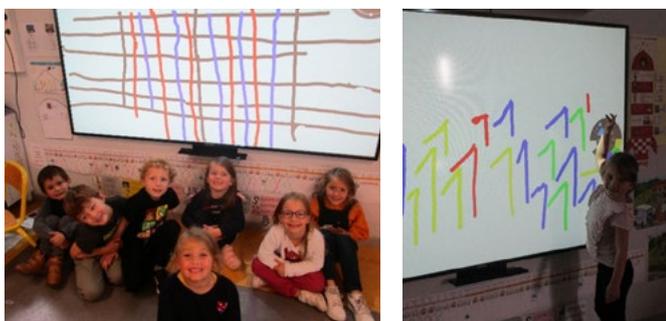
Durant l'année scolaire passée, les élèves de maternelle avaient pour projet la réalisation d'un carnet de recettes. Tout au long de l'année, ils ont étudié des recettes avec le projet « un mois, une recette ». Ce travail a permis aux élèves de découvrir différents ustensiles, aliments ... Ils ont ainsi réalisé une dizaine de recettes : cake à l'orange, gâteau au butternut, la bûche de Noël, la galette des rois, les crêpes, le poisson d'avril, les rochers coco,...



les écoles

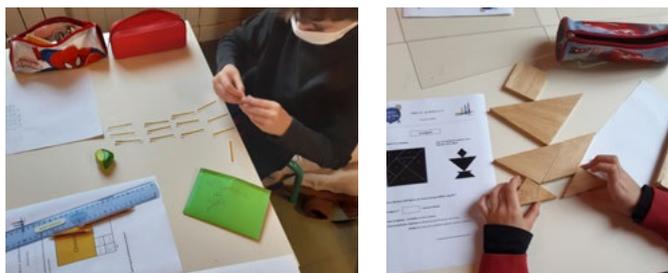
Ce projet a permis d'aboutir à la réalisation d'un carnet de recettes offert aux mamans à l'occasion de la fête des mères. Bravo aux apprentis cuisiniers qui se sont bien investis, et se sont aussi bien régalés lors des différentes dégustations ...

> UN VPI DANS LA CLASSE DES MATERNELLES



Depuis la rentrée, les élèves de la classe maternelle bénéficient d'un VPI dans leur classe. C'est un vidéoprojecteur avec un tableau interactif. Ce tableau, véritable outil au service de la pédagogie et des apprentissages, permet ainsi aux élèves de regarder des vidéos, des chansons, des images, en lien avec les projets de la classe, mais aussi de faire des jeux éducatifs, de s'entraîner au graphisme ... Cette année, l'utilisation du VPI sera aussi l'occasion de mettre l'accent sur l'apprentissage du vocabulaire. Les enfants sont ravis de pouvoir utiliser le tableau interactif : « C'est trop bien ! », « On peut écrire directement avec notre doigt dessus », « On aime bien faire les jeux pour apprendre des nouveaux mots ... ». L'école remercie la Mairie pour sa participation au financement de cet investissement pour la classe.

> DÉFIS MATHS



Chaque année, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique propose aux écoles un concours de défis maths. Cette année, comme l'année dernière, toute l'école y participe. Les élèves réalisent ces défis sur trois moments

différents dans l'année. Ils y prennent beaucoup de plaisir : un vrai travail d'équipe !

> INTERVENTION D'UNE ARTISTE PEINTRE



Klara Gunnlaugsdottir, une artiste peintre Islandaise vivant en France, inspirée par la nature et les contrastes des paysages et des éléments **de son pays natal : l'eau, la glace, le feu...**, est venue rencontrer les élèves primaires de Missiriac. Lors de divers ateliers, ils ont ainsi pu réaliser des œuvres contemporaines en utilisant les mêmes outils que Klara.

> JOURNÉE SUR LE HANDICAP



À l'occasion d'une journée organisée par la mairie, nous avons eu la chance de rencontrer Katell Alençon et Sébastien Rio, des athlètes de l'handisport. Un temps d'échange a débuté cette journée. Les « champions » ont répondu aux questions des enfants.

Lors de cette journée, les élèves ont participé à différents ateliers sur les cinq sens : le tir au but les yeux cachés, le basket en fauteuil roulant, le vélo à pédalage à mains... Ils ont ainsi pu comprendre la difficulté et la force qu'il faut pour effectuer certains sports lorsque nous avons un handicap.

C'était une journée très riche. Merci à Katell et Sébastien ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont permis la réalisation de cette rencontre.

> CHASSE AU TRÉSOR DANS MISSIRIAC



Après quelques séances de sport animées par Manuella sur « savoir se situer et se repérer sur une carte », les élèves de CE2/CM se sont lancés dans une chasse au trésor !

Jeudi 30 juin, 13h30, les groupes sont prêts : le jeu de piste commence ! Chaque groupe muni d'une carte au trésor doit se repérer, répondre à des énigmes pour avancer vers sa destination finale : le TRESOR !! Bel après-midi pour les CE2-CM, cela a remplacé la sortie habituelle de fin d'année.

> FIN D'ANNÉE



Pour clôturer l'année scolaire 2020 / 2021, chaque classe a chanté et dansé devant ses camarades. Durant cette journée, les élèves ont également pu jouer à des jeux XXL. Ce fut une journée très conviviale.



> SEMAINE DU GOÛT



Lors de la semaine du goût, après la récolte des légumes de notre potager : courges, poireaux, oignons, betteraves et pommes de terre, les élèves de Missiriac ont cuisiné. Une fois en tenue : tablier et toque, les élèves du CP au CM2 sont passés dans différents ateliers. Ils ont pu découvrir de nouvelles recettes telles que le ketchup de betterave, un gâteau au butternut et une soupe. Ce fut un bon moment partagé tous ensemble. Chacun est reparti avec son petit bocal de « ketchup » à faire goûter à sa famille !! Bravo à nos petits cuisiniers.

> ÉLÈVE TON BLOB

La « Mission Alpha » commence pour les CM1/CM2. La classe est inscrite auprès du CNES/CNRS pour élever un blob en même temps que Thomas Pesquet élève le sien dans la station orbitale.



Début septembre, nous avons reçu les blobs endormis. Sur le site du CNES nous suivons la démarche expérimentale pour réveiller notre « Blob ».

La démarche est précise, des photos doivent être prises à intervalle régulier, tout en maintenant le blob dans le noir.

Le réveil aura-t-il lieu ? À ce jour, nos blobs ne se sont hélas pas réveillés contrairement à ceux de Thomas Pesquet dont nous avons pu suivre les travaux par vidéo.

Nous ne perdons pas espoir...

On va continuer à les surveiller !



vie associative

LE CLUB DE GYM ADULTES

Les cours ont repris à la salle polyvalente les jeudis de 19h à 20h, pour une vingtaine d'adhérentes. Abdos, fessiers, gainage..., le tout dans la bonne humeur. Ouvert à tous, de Missiriac ou de ses environs.

CLUB ASTRONOMIE

Le club d'astronomie vous accueille tous les vendredis soir à partir de 21h. Amateurs ou débutants, nous serons ravis de vous accueillir chaleureusement et de vous faire découvrir notre passion du ciel.



LES ACTIVITÉS DU VENDREDI SOIR :

- Observation du système solaire et du ciel profond
- Apprendre à se repérer dans la voûte céleste grâce aux étoiles et aux constellations
- Utilisation de lunette astronomique et/ou un télescope
- Radio astronomie
- Spectrographie
- Actualités

Observation solaire le samedi sur rendez-vous.

Site internet : club-astronomie-missiriac.fr

Facebook : [club d'astronomie Missiriac](https://www.facebook.com/club.d.astronomie.Missiriac)

Instagram : [club.astronomie.missiriac](https://www.instagram.com/club.astronomie.missiriac)

Coordonnées du président, à contacter en cas d'adhésion ou pour diverses informations :
06.47.07.52.03



AXCESS HANDISPORTS



ASSOCIATION - SOLIDARITÉ - HANDICAP

Cette association aide les personnes en situation de handicap à financer du matériel handisport ou à participer à des actions handisports.

Depuis 2017 :

- > Conseils de démarches administratives
- > Actions de sensibilisation
- > Récoltes de fond et redistribution



Access Handisports

ZOOM SUR LES AIDES ATTRIBUÉES :

2017 : Participation au financement d'un **Handbike** pour un adulte en situation de handicap.

2018 : Financement de **Kimonos** pour les enfants de l'IME de Ploërmel / Participation au financement d'un fauteuil hippocampe pour un enfant en situation de handicap.

2019 : Participation au financement d'un **tricycle** adapté pour un enfant en situation de handicap / Participation au financement d'un **Quadrix** pour le comité Départemental Handisport

2020 : Participation financière au **projet TOKYO** avec le Comité Départemental Handisport - Annulé avec la COVID.

PROJET POUR L'ASSOCIATION :

Organisation du tournoi de palets annuel suivi de son repas en soirée en Mai 2022.



ASSOCIATION SPORTIVE CARO MISSIRIAC

SECTION BASKET / CMAS :

La saison sportive 2021/2022 démarre en douceur. Après une saison blanche, pendant laquelle les entraînements se sont déroulés sur le city stade de CARO quand la météo le permettait. C'est avec bonheur, que maintenant, nous retrouvons le plaisir de jouer en salle, avec les encouragements des supporters qui sont autorisés à entrer dans nos complexes sportifs.

Au niveau du nombre d'équipes, nous avons des débutants U9, une équipe U11 qui s'entraînent tous les mardis soir à la salle des sports de CARO. Les séances sont dirigées par Huguette COLINEAUX, Lucie POYAC et Malvina TRELOHAN.

Les équipes U13 et U18 s'entraînent le vendredi soir à CARO avec Huguette COLINEAUX, Maelenn JOSSET et Josselin GUEHO

Les équipes seniors s'entraînent à la salle des sports de MISSIRIAC tous les jeudis soir.

Le nombre de licenciés est stable, puisque nous avons, à ce jour, 56 adhérents au basket.

Venez les voir jouer et venez les encourager à la salle des sports de MISSIRIAC

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter lors des entraînements ou matchs.

Pour la section BASKET, Huguette COLINEAUX

ÉVEIL À LA MUSIQUE

Cours d'éveil musical et pré instrumental pour les enfants de 3 à 8 ans.

Éveil à la Musique au Pays est une école de musique associative, présente sur Missiriac les jeudis en fin d'après-midi, à partir de 18h00.

Nous pouvons accueillir des enfants en cours d'année.

Renseignements au : **02 97 93 68 36**

ou par mail : eveilalamusique@laposte.net



LE CLUB DES PRIMEVERES

Le club des Primevères a repris ses activités en septembre après 18 mois d'interruption due au Covid.

Tous les mardis, 20 à 25 adhérents viennent passer une agréable après-midi en jouant à la belote et différents jeux (scrabble et triomino), dans une salle prêtée par la municipalité.

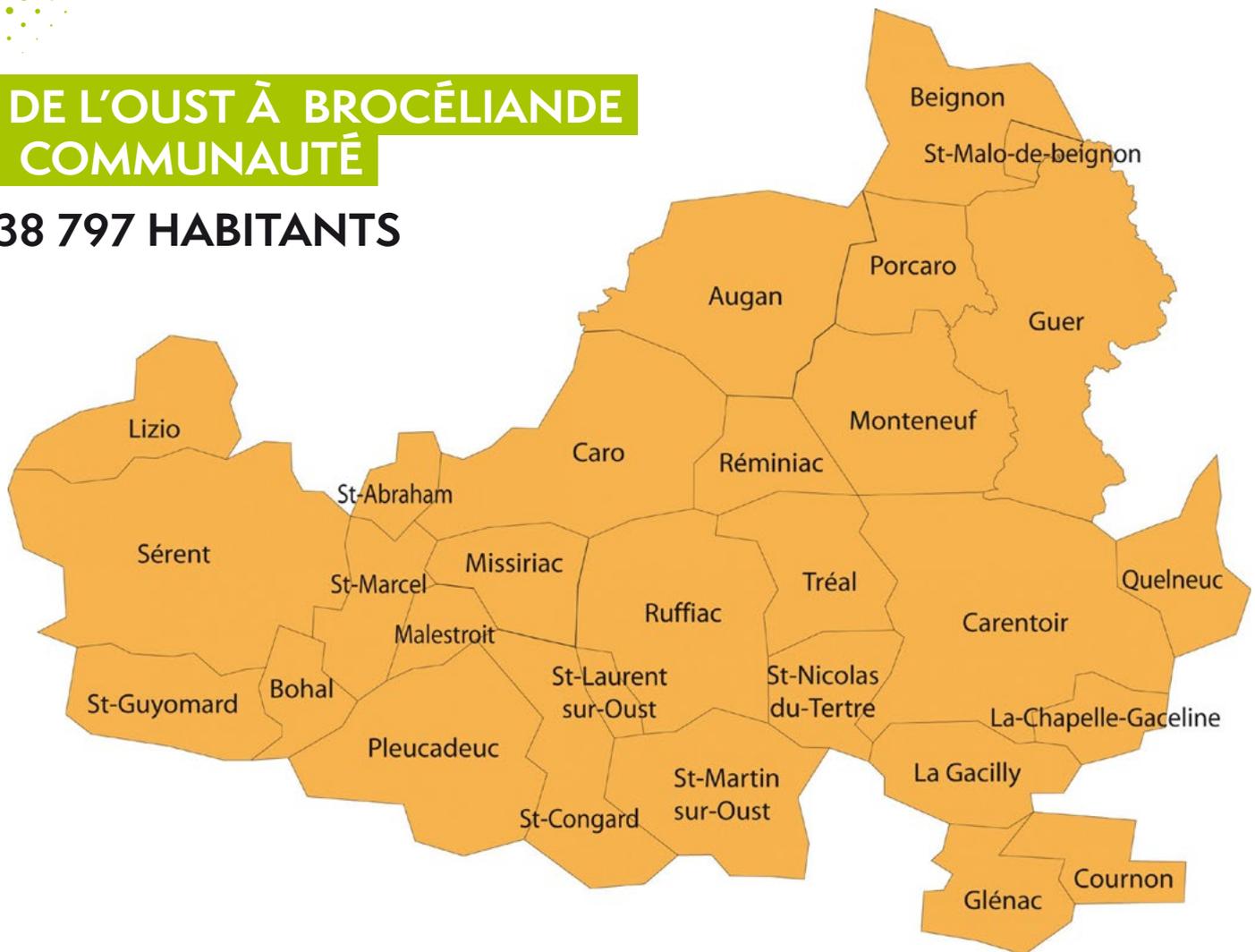


Le club des Primevères est une association qui a pour but d'éviter l'isolement des personnes âgées. Le club compte actuellement 69 adhérents et est ouvert à tous les retraités de la commune et des environs. Alors pour 2022, n'hésitez pas, venez avec nous. Plusieurs rencontres ont lieu au cours de l'année : repas de Noël, galette des Rois, potée, une sortie et une journée pas comme les autres avec les voyages Roger.

Pour toutes informations concernant le club et son fonctionnement, appeler le 06 80 20 54 41 ou le 07 83 84 25 01.

DE L'OUST À BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

38 797 HABITANTS



Malestroit / Augan / Beignon / Bohal / Carentoir / Caro / Cournon / La Gacilly
Guer / Lizio / Missiriac / Monteneuf / Pleucadeuc / Porcaro / Réminiac / Ruffiac
Saint-Abraham / Saint-Congard / Saint-Guyomard / Saint-Laurent-sur-Oust / Saint-Malo-de-Beignon / Saint-Marcel
Saint-Martin-sur-Oust / Saint-Nicolas-du-Tertre / Sérent / Tréal

MAISON DE L'HABITAT & DE L'ÉNERGIE

En 2020, s'est ouverte au sein de la communauté de communes la Maison de l'Habitat et de l'Énergie. Lieu de référence pour bénéficier de conseils en matière d'habitat, elle est ouverte autant aux propriétaires qu'aux locataires, bailleurs ou futurs acquéreurs.

Les missions de la Maison de l'Habitat et de l'Énergie regroupent la rénovation énergétique, l'aide au maintien à domicile ainsi que le cadastre solaire. Que ce soit pour baisser les factures, améliorer le confort, diminuer l'impact environnemental ou encore changer de chauffage, les conseillères sont à la disposition des habitants du territoire.

De la réflexion jusqu'à l'aboutissement de l'éventuel projet, elles orientent, sensibilisent les usagers sur leurs choix, informent sur les procédures et les diverses aides financières possibles.

Ce service gratuit est pris en charge à 100% par la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande.

Pour contacter la Maison de l'Habitat et de l'Énergie :
Du mardi au vendredi de 9h à 12h : 02 30 07 10 34
renovation.habitat@oust-broceliande.bzh

Des permanences sur rendez-vous sont possibles à Guer, Malestroit et La Gacilly.

« PETITES VILLES DE DEMAIN »

« Petite villes de demain » est un programme national qui a pour objectif la



revitalisation des petites villes, exerçant des fonctions de centralités, qui subissent une dynamique de fragilisation. Une enveloppe de 3 milliards d'euros, sur 6 ans, est ainsi dédiée à 1000 binômes commune(s)-intercommunalité. OBC s'est portée candidate, et trois communes ont été retenues : Guer, La Gacilly et Sérent.

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites centralités et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

OBC A OBTENU LE LABEL « TERRE DE JEUX 2024 »

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le label « Terre de jeux 2024 » a vu le jour afin de créer une dynamique forte de l'ensemble du territoire autour de cet événement. Ainsi, toutes les collectivités ou mouvements sportifs pouvaient candidater, et OBC a été retenu grâce à un projet « Jeunesse ».



Ce label est destiné à mettre en valeur les bonnes pratiques et à inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien, partout en France. Ainsi, le projet présenté par de l'Oust à Brocéliande Communauté consiste à créer une junior association afin de fédérer des jeunes autour du thème du sport et de les sensibiliser à l'handisport. Ceux-ci participeront alors à des actions de bénévolat dans le cadre de l'organisation de manifestations locales et ils travailleront à la mémoire du sport dans les communes en vue d'une présentation de leurs travaux sur l'ensemble du territoire. L'objectif final étant de permettre à ces jeunes de participer aux Jeux 2024 en tant que bénévoles et de soutenir les sportifs du territoire. À suivre.

LE MUSÉE DE LA RÉSISTANCE EN BRETAGNE A OUVERT SES PORTES

Situé sur la commune de Saint-Marcel, le Musée de la Résistance en Bretagne a bien failli disparaître. Les élus de l'Oust à Brocéliande Communauté, conscients de l'importance de ce musée, tant au niveau historique qu'en terme de rayonnement du territoire, se sont engagés pour sa pérennisation. Après deux années de travaux, il a été inauguré le 17 septembre 2021, la veille de sa réouverture au public.

Construit sur le site même du maquis de Saint-Marcel, théâtre de la bataille du 18 juin 1944, le musée a connu une forte attractivité au début des années 1980 avant de rencontrer des difficultés financières chroniques, un vieillissement prématuré de ses infrastructures et une obsolescence de sa muséographie, provoquant une désaffection progressive des visiteurs. Aujourd'hui, la mobilisation de l'ensemble des élus et un accompagnement financier conséquent des partenaires institutionnels ont permis sa renaissance.

Une nouvelle scénographie

Labellisé « Musée de France », les collections sont inaliénables et doivent être inscrites sur un inventaire réglementaire. Ainsi, pendant la période des travaux, les 12 000 pièces ont été répertoriées. Au-delà d'une éventuelle restauration, chaque objet a été documenté afin de préciser les conditions de son entrée dans les collections, son histoire... Le Musée ne présentant qu'un millier d'objets, ceux-ci ont donc été sélectionnés, étiquetés, en vue de leur installation dans les vitrines. De l'ancienne scénographie, les éléments les plus symboliques comme la « rue » et le « Bunker » ont été conservés.

La visite se déroule de façon chronologique, avec des vitrines double face qui permettent de créer des vues transversales entre les différents espaces du Musée. En fin de parcours, les véhicules lourds sont présentés dans un espace plus intimiste.

Tout au long de l'année, exposition temporaire et animations culturelles seront également proposées aux visiteurs.



LE PASS CULTURE

Le pass Culture est une application pour les jeunes de 18 ans sur laquelle ils disposent de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

Vous avez entre 15 et 17 ans ? À partir du 10 janvier 2022, vous pourrez progressivement bénéficier de l'extension du Pass Culture.

Pour s'inscrire au pass Culture, rends-toi sur l'application et dépose ton dossier en quelques clics !

Une fois ton inscription terminée, tu recevras un mail immédiatement pour te confirmer que ton dossier est validé. Il te suffit ensuite de retourner sur l'appli pour te créer un compte.



SAUVER UNE VIE

L'application mobile Staying Alive cartographie les défibrillateurs cardiaques recensés en France et propose des tutoriels sur le comportement et les gestes de premiers secours à adopter en cas d'arrêt cardiaque.

Une nouveauté, s'inscrire en tant que Bon Samaritain. Ces citoyens sauveteurs et volontaires gardent la géolocalisation de leur smartphone activée, et peuvent être sollicités pour intervenir sur un arrêt cardiaque à proximité en attendant l'arrivée des secours, que ce soit en allant chercher un défibrillateur ou en commençant à prodiguer un massage cardiaque s'ils sont formés aux gestes qui sauvent.



LE SDIS 56

VOUS AVEZ BESOIN D'EUX... ILS ONT BESOIN DE VOUS

La Sécurité Civile en France repose essentiellement sur l'action des sapeurs-pompiers. Ils sont répartis en 3 catégories : les sapeurs-pompiers militaires, les sapeurs-pompiers professionnels (qui ont un statut de fonctionnaires territoriaux) et les sapeurs-pompiers volontaires. Ces derniers représentent la part la plus importante des effectifs (environ 200 000 sur le territoire français).

Pour le Morbihan, les sapeurs-pompiers volontaires sont au nombre de 2 674 pour 393 sapeurs-pompiers professionnels, femmes et hommes. L'importance de cet effectif permet d'assurer une distribution des secours la plus appropriée qui soit. Pour pérenniser cette distribution et leurs effectifs, les centres de secours, **et plus particulièrement** celui de votre commune, ont besoin de volontaires pour s'engager au profit de la population.

C'est pourquoi, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan et la Mairie de Missiriac vous invitent à rejoindre les rangs des sapeurs-pompiers volontaires de Malestroit.

Cette activité ne s'inscrit pas dans le strict cadre du bénévolat. En effet, en tant que sapeur-pompier volontaire, vous bénéficierez d'indemnités horaires tant pendant vos temps de formation que sur celui passé sur les lieux des interventions. À noter que ces indemnités ne sont pas imposables, et n'entrent donc pas dans le calcul de vos revenus.

Il n'y a pas de profil type pour devenir sapeur-pompier volontaire. Chacun d'entre vous, femme ou homme, peut

assurer ces missions qui sont en majorité des opérations de secours à personnes.

Dans cet objectif, le centre de secours de Malestroit recherche des personnes susceptibles de rejoindre son effectif afin de le renforcer et permettre la pérennité de ces missions.

N'hésitez pas à contacter le chef de centre du CS Malestroit, le Lt PELLERIN David, pour plus de renseignements. Le site Internet du SDIS 56 vous donnera également une vision du monde et de l'organisation des secours dans le Morbihan.

*« Un engagement important,
au service des autres ! »*

RENSEIGNEMENTS

> Au près du centre de secours :

Chef de centre : Le Lt PELLERIN David
Tél. 06 32 63 13 88 - Mail : dpellerin@sdis56.fr
Adresse du centre : Rue NARVIK 56140 MALESTROIT

> Au près de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours :

Site internet : www.sdis56.fr
Bureau volontariat : 02 97 54 56 49
SDIS 56 - 40 rue Jean JAURES - 56000 Vannes

RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune Français, garçon et fille, qui a 16 ans doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire. Pour se faire le jeune doit se rendre à la mairie de sa commune. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC). L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une attestation de situation administrative. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

En l'absence de recensement, l'inscription ne pourra se faire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, BAC, ...) avant les 25 ans du jeune. De même, l'inscription sur les listes électorales ne se fera pas d'office à 18 ans.

LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

DÉCLAREZ VOS RUCHES

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation/nuclei).

POUR QUI

Les particuliers, les groupements, les associations, les entreprises, propriétaires ou détenteurs de ruches, à des fins de loisir ou à des fins professionnelles, pour la production de miel, d'essaims, de reines et d'autres produits de la ruche. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

COMMENT

La déclaration de ruches est à réaliser en ligne. Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate.

Démarche en ligne. La démarche en ligne est à privilégier.

- > En renseignant en ligne le formulaire électronique de déclaration de détention et d'emplacement de ruches - Cerfa 13995*04
- > Le récépissé de la démarche est envoyé à l'issue de la procédure à l'adresse électronique fournie. Il fait office de justificatif de détention et d'emplacements de ruches.

Démarche par voie postale. Attention : il est possible d'utiliser la démarche par voie postale uniquement en période de déclaration obligatoire (du 1^{er} septembre au 31 décembre). Il ne sera pas donné suite aux déclarations réalisées via un formulaire Cerfa papier en dehors de cette période.

- > Imprimer, renseigner les deux pages, dater et signer le formulaire CERFA 13995 de déclaration de détention et d'emplacement de ruches,
- > l'envoyer par courrier à la DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15.

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



Les violences à l'égard des femmes prennent différentes formes : physiques, sexuelles et/ou psychologiques, harcèlements, mutilations, mariages forcés, outrages, humiliations, meurtres...

LES CONTACTS UTILES :

Pour les urgences (danger immédiat)

- > le **17** (France) ou le **112** (valable dans toute l'Union européenne)
- > le **114** pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence souhaitant solliciter l'intervention des services de secours

Ligne d'écoute et d'orientation : Le **3919** Violence Femmes Info est un numéro national. Ce service, assuré par les grandes associations nationales dédiées à cette cause, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge.

Pour signaler des violences en ligne :

Le site arretonslesviolences.gouv.fr permet d'entrer directement en contact avec un policier ou un gendarme spécialement formé afin, par écrit, de dialoguer, de bénéficier de conseils et de signaler des faits dont vous êtes victime ou témoin.



INFO DÉPLOIEMENT HAUT DÉBIT & TRÈS HAUT DÉBIT (FIBRE)

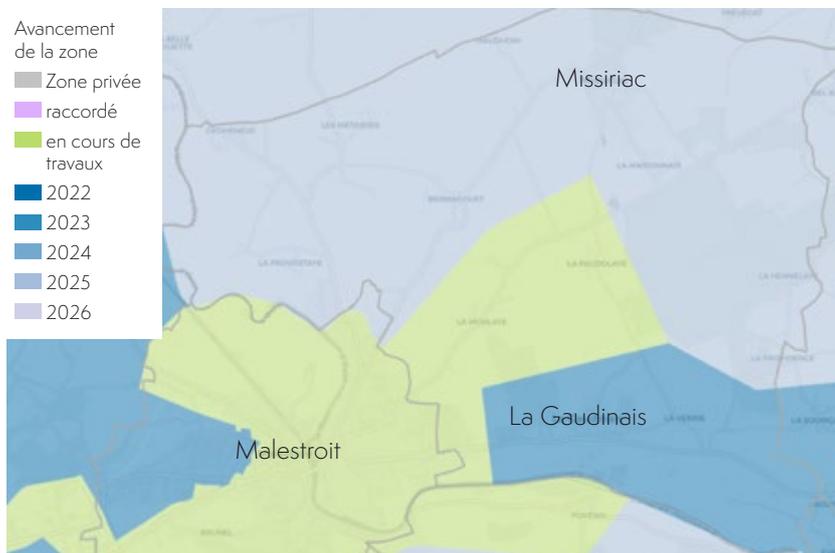
LA FIBRE POUR TOUS EN BRETAGNE, est un projet initié par la Région Bretagne, les Départements et les Communautés de Communes, dont l'objectif est d'offrir un accès à internet en très haut débit à tous les Bretons d'ici à 2026.

C'est le syndicat mixte Mégalis qui est en charge de la construction du réseau public de fibre optique.

Ce chantier titanesque est découpé en plusieurs phases :

- > Phase 1 : 2014-2020 pour plus de 240 000 foyers et entreprises
- > Phase 2 : 2020-2023 pour plus de 400 000 foyers et entreprises
- > Phase 3 : 2023-2026 pour plus de 600 000 foyers et entreprises

Seule une partie de notre commune est concernée par un déploiement en phase 2 (secteur sud de Missiriac). Pour la majorité des foyers, le déploiement n'est prévu qu'en phase 3 pour 2026.



Prévision déploiement fibre sur Missiriac

Pendant les opérations de déploiement du haut débit, des perturbations pourraient apparaître dans le fonctionnement des lignes ADSL existantes pendant quelques jours. **En cas de difficultés techniques persistantes, l'abonné doit se rapprocher de son fournisseur d'accès à Internet actuel pour vérifier son installation.**

Les personnes ayant déjà l'ADSL à bas débit devront contacter leur Fournisseur d'Accès Internet afin, le cas échéant, de disposer de nouveaux services (télévision haute définition sur ADSL, vidéo à la demande, bouquet de chaînes de TV, téléphonie, etc.).

Dès l'activation du haut débit sur la commune de Missiriac, une information sera publiée sur le site Internet de la mairie et sur l'application Panneau Pocket.

En attendant la fibre, une alternative haut débit va prochainement être déployée sur une partie de la commune grâce à l'installation d'armoire spécifique.

Grace à cette technologie (ADSL et VDSL), les personnes concernées verront leur débit considérablement augmenté, sans qu'ils aient de travaux particuliers à effectuer.

Ce débit pourra atteindre de 15 à 30 Mb/s au lieu des 1 à 4 Méga bits par seconde constatés jusqu'à présent.

Ces opérations de montée en débit, réalisées dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit, sont co-financées par la Région Bretagne, le Département du Morbihan et De l'Oust à Brocéliande Communauté.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Vous êtes équipés d'un appareillage électrique pour votre santé, signalez-vous !

Dans le cadre de la mise en place de notre P.C.S., nous devons identifier les personnes placées sous oxygène à domicile et les personnes détenteurs de lits électriques. En effet, afin d'être secourus en cas de coupure de courant, nous devons pouvoir venir vous aider. Pour cela, c'est très simple, il vous suffit d'appeler ou de venir en mairie. Patricia ou Nathalie vous feront compléter un document.

les délibérations

Sur notre site internet, tous les comptes rendus des conseils municipaux sont visibles dans l'onglet « la mairie, séances du conseil. » Ils sont également disponibles en mairie.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

OBJET : Location des terres - Fermage - Année 2020

Vu l'indice applicable pour les loyers 2020, le Conseil Municipal fixe comme suit les loyers pour l'année en cours :

Nom	2019		2020	
	Indice	Loyer	Indice	Loyer
CARDIN Samuel	104,76	338,70	105,33	340,56

OBJET : Convention multi-services FDGDON

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la FDGDON relatif au renouvellement de la convention multi-services.

Les conditions particulières pour **2021 / 2022 et 2023** sont les suivantes :

- > Programme de limitation des populations de ragondins
- > Programme départemental de lutte contre les taupes
- > Programme de limitation des populations de corneilles
- > Programme départemental de lutte contre les chenilles processionnaires urticantes
- > Réductions des populations d'étourneaux
- > Mise à disposition d'effaroucheurs sur cultures (pigeons ramiers, corneilles...)
- > Rétrocession de matériel de piégeage (cage-pièges)
- > Gestions des animaux protégés
- > Conseil divers auprès des élus, employés communaux...

Afin de pérenniser ce service, elle nous propose une convention multi-services avec une participation financière annuelle pour 2021 / 2022 et 2023 de 132,23 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- > **autorise le Maire à signer la convention pour 2021 / 2022 et 2023.**
- > **accepte la participation d'un montant de 132,23 €.**

OBJET : Décision Modificative n°1

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020.

Section Fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
012	6413		Personnel non titulaire	3 000
022	022		Dépenses imprévues	- 3 000

OBJET : Fonds local d'aide aux entreprises

Madame le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil nous avons évoqué la participation de la commune au fonds de solidarité aux entreprises mis en place par l'Oust Brocéliande communauté.

Les entreprises éligibles peuvent obtenir une subvention de 500 € : 250 € financés par l'OBC et 250 € par la mairie.

L'intercommunalité et la Trésorerie sollicite une délibération du conseil municipal pour la participation à ce fonds et pour permettre les versements.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- > **approuve la participation de la commune et le versement au fonds de concours à l'OBC à hauteur de 250 € par entreprise éligible.**
- > **autorise le Maire à effectuer toutes les démarches se rapportant à cette décision.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

OBJET : Décision Modificative n°2 - Budget Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020.

COMPTES DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	95	Installations générales, agencements, aménagement ...	3 600
23	2313	99	Constructions	- 2 000
21	2111	120	Terrains nus	- 1 600

OBJET : Décision Modificative n°1 Lot Résidence des Fontaines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2020.

COMPTES DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	3355	OPFI	Travaux	19 333,54
011	605		Achats de matériel, équipements et travaux 2	19 333,54

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunts en €	19 333,54
042	7133		Variation des en-cours de production de biens	19 333,54

les délibérations

OBJET : Demande annulation des loyers crêperie

En raison de la crise sanitaire « covid19 » les gérants de la crêperie « La Galette Rieuse » ont demandé l'annulation de leurs loyers pour les mois de novembre et décembre 2020. Mr SOMME Nicolas, concerné par cette affaire, quitte la salle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
> **décide d'annuler les loyers de novembre et décembre 2020.**

OBJET : Renouvellement de la convention du transport du jeudi matin « Marché »

Madame le Maire rappelle le fonctionnement de la ligne de bus pour se rendre au marché à Malestroit le jeudi matin. Elle indique aux membres du conseil municipal la possibilité de la renouveler pour un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
> **sollicite le renouvellement auprès du Conseil Régional pour la délégation de compétence pour l'année 2021.**
> **autorise le Maire à signer la convention d'exécution et la convention de délégation de compétence.**

OBJET : Budget Commune - Décision Modificative n° 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2020

COMPTES DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunts	4100

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
10	10226	OPFI	Taxe d'aménagement	4100

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

OBJET : Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust : Nouvelle Charte d'Entretien des Espaces des Collectivités

Notre commune est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration des pratiques d'entretien et de désherbage de la voirie et des espaces verts. Cette charte est pilotée par la Région Bretagne, dans le cadre du plan « écophyto » visant à réduire les pollutions liées aux pesticides. Elle est composée de cinq niveaux d'engagements, allant du strict respect de la réglementation (niveau 1) à la non utilisation de produits phytosanitaires et biocides sur la totalité des surfaces à entretenir (niveau 5).

Depuis 2019, une nouvelle charte d'entretien des espaces des collectivités existe. Nous devons délibérer afin que notre commune poursuive son engagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
> **souhaite poursuivre son engagement.**
> **autorise le Maire à signer la nouvelle charte.**

OBJET : Prime exceptionnelle Covid-19

Lors du premier confinement, et pour faire face à l'épidémie de covid-19, un agent du service technique a eu des contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités renforcées de nettoyage et de désinfection des locaux dans le cadre d'un protocole sanitaire ainsi que son intervention en renfort à la Résidence des Ormes pour donner à manger aux personnes dépendantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
> **décide d'attribuer une prime exceptionnelle de 200 € à Isabelle BENOIT.**
> **dit que cette prime sera versée sur le salaire de février 2021.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021

OBJET : Approbation du compte administratif Budget Commune

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme MARCY Christelle, Maire, le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats tels que définis ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		80 494,21
Opérations de l'exercice	688 103,41	863 556,31
TOTAUX	688 103,41	944 050,52
Résultats de clôture		255 947,11
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULÉS		
RÉSULTATS DÉFINITIFS		255 947,11

INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	124 543,56	
Opérations de l'exercice	212 063,36	191 396,13
TOTAUX	336 606,92	191 396,13
Résultats de clôture	145 210,79	
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULÉS		
RÉSULTATS DÉFINITIFS	145 210,79	

ENSEMBLE

Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	124 543,56	80 494,21
Opérations de l'exercice	900 166,77	1 054 952,44
TOTAUX	1 024 710,33	1 135 446,65
Résultats de clôture Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULÉS		
RÉSULTATS DÉFINITIFS		110 736,32

OBJET : Approbation de la gestion du receveur Budget Commune

Les membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières ;

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celle relative à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2020 - Budget Commune

Le conseil municipal, après examen du compte administratif 2020, vu l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement, il est décidé de reporter les montants de la façon suivante :

- > **64 479,37 en recettes de fonctionnement au compte 002.**
- > **143 306,74 en dépenses de fonctionnement au compte 023.**
- > **191 467,74 en recettes d'investissement au compte 1068.**
- > **143 306,74 en recettes d'investissement au compte 021.**

> **145 210,79 en dépenses d'investissement au compte 001.**

OBJET : Approbation du compte administratif 2020 Budget Lotissement « Résidence des Fontaines »

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressée par Mme MARCY Christelle, Maire, le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	38 281,16	
Opérations de l'exercice	43 198,46	37 303,56
TOTAUX	81 479,62	37 303,56
Résultats de clôture Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULÉS		
RÉSULTATS DÉFINITIFS	44 176,06	

INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		176 083,83
Opérations de l'exercice	49 056,24	40 589,62
TOTAUX	49 056,24	216 673,45
Résultats de clôture Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULÉS		
RÉSULTATS DÉFINITIFS		167 617,21

ENSEMBLE

Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	38 281,16	176 083,83
Opérations de l'exercice	92 254,70	77 893,18
TOTAUX	1 024 710,33	253 977,01
Résultats de clôture Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULÉS		
RÉSULTATS DÉFINITIFS		123 441,15

2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats tels que définis ci-dessus.

les délibérations

OBJET : Approbation de la gestion du receveur Budget Lotissement « Briend » Résidence des Fontaines

Les membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celle relative à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; Déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2020 - Budget Lotissement « Briend - Résidence des Fontaines »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation au budget annexe lotissement du résultat d'exploitation de l'exercice 2020. Il propose d'affecter la somme de :

> 44 176,06 € en dépenses de fonctionnement au compte 002.

> 167 617,21 € en recettes d'investissement au compte 001.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

> Accepte l'affectation proposée par Madame le Maire

OBJET : Convention avec le Centre de Gestion : Médecine professionnelle et préventive

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la précédente convention entre la collectivité et le service de médecine professionnelle et préventive du CDG 56 annulée et remplacée par la présente,

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et

l'état de santé des agents,

Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion du Morbihan telles que décrites dans la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

> décide de l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le CDG 56.

> autorise le Maire à signer la convention d'adhésion annexée à la présente délibération.

OBJET : Maîtrise d'œuvre « Futur Lotissement »

Madame Le Maire expose la proposition de convention faite par le cabinet Ersilie d'une mission de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place du futur lotissement situé dans le bourg.

L'offre inclue :

- l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation du futur lotissement
- tous les frais de déplacement, fournitures et prestations nécessaires
- la participation aux réunions utiles à l'avancement et à l'aboutissement de la mission.

Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève à 24 660 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

> accepte la maîtrise d'œuvre du cabinet Ersilie pour un montant de 24 660 TTC

> autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement

OBJET : Dispositif « Argent de Poche »

Madame Le Maire indique aux membres du conseil que le dispositif « Argent de Poche » consiste à proposer aux jeunes, de 16 à 18 ans, la réalisation de missions sur le territoire de la commune, encadrées et indemnisées. Pour permettre aux jeunes de la commune :

- De trouver « un petit boulot » à un âge où les propositions sont rares
- De découvrir la commune
- De découvrir le travail en équipe
- De s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie
- De valoriser leur image aux yeux des adultes

Le Maire propose donc de mettre en place un dispositif dans les conditions suivantes :

- Budget de 500 €
- Signature d'un contrat, pour la participation à des travaux simples d'ordre technique pour le compte de la commune
- Interventions des jeunes candidats par créneaux de 3 h 30 par jour sur une matinée soit le mardi ou le jeudi incluant 30 minutes de pause
- Rémunération fixée à 15 € pour chaque créneau, soit une durée de mission effective de 3 h, à verser à l'issue de la réalisation du travail convenu
- Encadrement assuré par des agents du service technique

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- > **décide de mettre en place le dispositif « Argent de Poche »**
 - > **fixe le tarif de 15 € par mission de 3 h 30**
 - > **fixe à 500 € le budget « Argent de Poche »**
 - > **autorise Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

OBJET : Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2021

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB de 15,26 % pour le Morbihan qui vient s'ajouter aux taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

En 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les taux d'imposition applicables en 2021 :

- > **Taxe foncière bâtie 16,40 % + 15,26 % (départementale) = 31,66 %**
- > **Taxe foncière non bâtie 47,10 %**

OBJET : Demande annulation des loyers crêperie

En raison de la crise sanitaire « covid19 » les gérants de la crêperie « La Galette Rieuse » ont demandé l'annulation de leurs loyers pour les mois de janvier, février et mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- > **décide d'annuler les loyers de janvier, février et mars 2021**

OBJET : Création d'un nouveau lotissement

La commune envisage la réalisation d'un lotissement dans le bourg. Madame Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de créer un budget annexe et de le

nommer. De plus, cette opération fait partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- > **Approuve la création d'un budget annexe**
- > **Décide de le dénommer «Hameau La Danse des Blés»**
- > **Prend acte que ce budget sera assujetti à la TVA**
- > **Autorise Le Maire à effectuer les déclarations auprès de l'administration fiscale**
- > **Autorise Le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions**

OBJET : Lotissement Résidence des Fontaines

Vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 conformément au tableau ci-dessous. Le budget est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	140 038,81	203 548,41
Opérations d'Ordre	65 009,60	1 500,00
TOTAL	205 048,41	205 048,41

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	186 950,75	-
Opérations d'Ordre	-	186 950,75
TOTAL	186 950,75	186 950,75

Nombre de membres présents : 13- Pour : 13 - Contre : 0

OBJET : Budget Commune

Vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 conformément au tableau ci-dessous. Le budget est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	758 381,14	840 520,63
Opérations d'Ordre	146 618,86	64 479,37
TOTAL	905 000,00	905 000,00

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	283 789,21	283 381,14
Opérations d'Ordre	151 210,79	151 618,86
TOTAL	435 000,00	435 000,00

Nombre de membres présents : 13- Pour : 13 - Contre : 0

les délibérations

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

OBJET : Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Madame Le Maire expose à l'assemblée que le règlement intérieur du conseil municipal est établi. Elle présente les principales dispositions contenues dans le règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

> Décide d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente, adopté à l'unanimité

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique

Madame Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Madame Le Maire indique que le poste de Vincent LEQUITTE est créé au 1er mai 2021. Elle ajoute que cet emploi correspond au grade d'adjoint technique territoriale de la filière technique et que la durée hebdomadaire est fixée à 35 heures.

Madame Le Maire propose aux membres du conseil municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et de rectifier en conséquence le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

> Créer un emploi relevant du grade « adjoint technique » appartenant à la filière technique à raison de 35 heures hebdomadaires

> Modifier en conséquence le tableau des effectifs

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} mai 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs à la date du **1^{er} mai 2021**, suite à la création d'un poste d'adjoint technique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

> Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après

CADRES D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS ET DURÉE HEBDOMADAIRE
Filière Administrative	
Rédacteur	1 poste à 32 heures
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 heures
Filière Technique	
Agent de Maîtrise Principal	2 postes à 35 heures
Adjoint technique	2 postes à 35 heures
Filière Animation	
Adjoint animation principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 heures

> Autorise Le Maire à signer tous les documents relatif à ce dossier.

OBJET : Dénomination et numérotation d'une voirie

Madame Le Maire expose que les 3 lots appartenant à de Mr Ameil sont vendus, il est donc nécessaire de créer une dénomination et de numérotation de cette voie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

> Décide de créer la rue « Rue des Ballons Perdus » ainsi que la numérotation 2 - 4 et 6

> Charge Madame Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage

> Autorise Madame Le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à cette affaire

OBJET : OBC : Prise de compétence « Mobilité »

De l'Oust à Brocéliande Communauté a voté, lors de sa séance du 25 février 2021, la prise de compétence Mobilité dans le cadre de la loi d'Orientations des Mobilités.

Cette loi vise notamment à ce que la compétence mobilité soit exercée « à la bonne échelle » territoriale, en favorisant les relations entre les intercommunalités et les régions.

La prise de compétence mobilité ne signifie pas prendre en charge les services organisés par la région Bretagne sur le territoire. L'organisation des transports scolaires des collèges et lycées resteront à la charge de la Région. De même, les lignes interurbaines dites « BreizhGo » continueront d'être organisées par la Région. De son côté OBC propose un service de transport à la demande, un service de location de vélo à assistance électrique et propose déjà un management de la mobilité (covoiturage, animations, appels à projets, schéma vélo etc).

Si l'OBC ne prend pas la compétence, c'est la Région qui exercera de droit cette compétence sur notre territoire et sans retour possible. Hors cela représente un enjeu fondamental pour le développement de nos territoires et pour tous les types de déplacement au sein de celui-ci.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la modification des statuts de l'OBC, avec la prise de compétence facultative « Mobilité », conformément à la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 afin d'organiser dans sa globalité

les mobilités sur son territoire. L'organisation des transports scolaires secondaire reste à la charge de la Région Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

> Accepte la modification des statuts de l'OBC avec la prise de compétence facultative « Mobilité »

OBJET : Contrat de Mandat - Audit Energétique Morbihan Energies

Morbihan Energies propose un accompagnement dans les projets de rénovation énergétique, via un contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage. Sur cette base, le syndicat peut accompagner la commune jusqu'aux travaux. Ce contrat permet de déclencher la réalisation de l'audit énergétique.

Afin de pouvoir bénéficier de cet audit, le conseil municipal est invité à autoriser le Maire à lancer ce contrat de mandat au profit de Morbihan Energies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

> Autorise le Maire à signer le contrat de mandat

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2021

OBJET : Vote des subventions aux associations pour 2021

Société de chasse	800
Les rencontres	2 000
Amicale des anciens combattants	160
Comité des Fêtes	560
Club des Prmevères	560
Loisirs et Culture	400
Ligue contre le Cancer	150
A.D.A.P.E.I. (Papillons blancs) VANNES	35
Banque alimentaire VANNES	150
Association des donneurs de sang	40
ADMR de MALESTROIT	550
CARO-MISSIRIAC Association sportive	1 440
Club photo	120
L'outil en main - RUFFIAC	50
ADMR de RUFFIAC	1 758 x 2 = 3 516 (2020 + 2021)
TOTAL	10 531

OBJET : Rapport de la CLECT du 31 mai 2021 relatif aux modalités de transfert ou de dé-transfert des compétences ou activités intégrées dans le périmètre de la communauté depuis le 2^{ème} semestre 2020

Le Maire présente le rapport de la CLECT qui s'est déroulée le 31 mai 2021 au siège communautaire. Celui-ci a été transmis le 2 juin 2021 aux communes par mail.

Les points 1 à 3 sont mis au vote, le point n° 4 relatifs aux Autorisations du Droit du Sol (ADS) a été présenté pour information.

Le Maire précise concernant les modalités de transfert et de dé-transfert des compétences ou activités intégrées dans le périmètre de la communauté de communes depuis le 2^{ème} semestre 2020 que les communes doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le Président de la CLECT.

Ainsi, le conseil municipal doit se prononcer sur les transferts et les dé-transferts de charges ainsi que sur les montants de transferts et de dé-transferts qui viendront impactés en négatif ou en positif l'attribution de compensation 2021.

Par la suite, une nouvelle délibération communautaire viendra acter l'attribution de compensation pour 2021 (une régularisation par douzième sera calculée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

> Accepte les modalités de transferts et de dé-transferts des compétences ou activités intégrées dans le périmètre de la Communauté de communes depuis le 2^{ème} semestre 2020, telles qu'indiquées dans le rapport de la CLECT joint à la présente délibération en annexe

OBJET : Convention de partenariat avec Book Hémisphère

Madame Le Maire indique aux membres du conseil municipal que la convention implique un désir commun des partenaires pour les actions en faveur de la culture, du social et de l'environnement.

Book Hémisphère se propose :

- D'accueillir une « Boîte à Culture »
- Assurer l'enlèvement des livres et des biens culturels
- Collecter les livres et les biens culturels issus du « désherbage »
- Réaliser le tri des livres et des biens culturels
- Assurer l'orientation des livres et biens culturels non exploitables vers les filières de recyclage
- Fournir des livres et des produits culturels à tarif réduit au partenaire conventionné
- Contribuer et encourager les actions en faveur de la culture, du social et de l'environnement

L'ensemble des livres et des biens deviennent propriété de Book Hémisphère dès le dépôt dans la Boîte à Culture ou chez le partenaire.

La durée de la convention est de 1 an, renouvelable à la date d'anniversaire par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

> Accepte la convention

> Autorise le Maire à signer la convention avec Book Hémisphère

OBJET : Recensement de la population - Nomination d'un coordinateur communal

Madame Le Maire indique à l'assemblée la nécessité de désigner un coordinateur d'afin de réaliser les opérations de recensement de la population. Le recensement s'effectuera du 20 janvier au 19 février 2022 et qu'il faudra procéder au recrutement de 2 agents recenseurs.

les délibérations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- > Désigne Mme JARNO Patricia, coordinateur communal, chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2021

OBJET : Création d'un budget annexe - Lotissement Le Hameau La Danse des Blés

Madame Le Maire expose au conseil la nécessité d'aménager un nouveau lotissement afin de répondre à l'évolution des demandes de terrains à bâtir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > Autorise la création d'un nouveau budget annexe « Lotissement Le Hameau La Danse des Blés »
- > Autorise Madame Le Maire à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cette affaire

OBJET : Budget Primitif « Lotissement Le Hameau La Danse des Blés »

Samuel CARDIN, Adjoint aux finances, expose le budget annexe « Le Hameau La Danse des Blés » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 410 010,00 €

Investissement : 205 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > Adopte le budget primitif tel que proposé
- > Autorise Madame Le Maire à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2021

OBJET : PLU : Débat PADD

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme le 09 septembre 2020 et propose de débattre du projet de PADD.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

L'article L151-5 du code de l'urbanisme en vigueur depuis le 25 août 2021.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du PLU.

Il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations générales rappelées par Madame Le Maire.

- > Objectifs démographiques : atteindre 1250 habitants à l'horizon 2032-2033, tout en veillant à préserver une mixité de population

- > Un projet résidentiel dont le rythme d'accueil s'inscrit dans la continuité de celui enregistré entre 2010 et 2019, valorisant davantage les potentiels foncier et immobilier
 - > Préserver une offre d'équipement répondant aux besoins de la population
 - > Maintenir la dynamique économique du territoire / Intégrer les choix communautaires
 - > Mobilité et déplacements : limiter les déplacements motorisés et individuels
 - > Préserver la richesse écologique du territoire / Préserver les ressources / Valoriser le cadre de vie
 - > Prendre en compte les risques et nuisances connus de manière à ne pas accroître les biens et personnes exposés
 - > Favoriser l'accès aux moyens de communications numériques
- Madame Le Maire précise qu'il n'y a pas eu de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD et :

- > Décide à l'unanimité que la présente délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil municipal

OBJET : Renouvellement Contrat avec SACPA

Madame le Maire donne lecture d'une lettre du groupe SACPA - Chenil Service nous informant de l'échéance de notre contrat à la date du 31 décembre 2021. Les prestations sont les suivantes :

- Capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique
- Transport des animaux vers le lieu de dépôt légal
- Ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique
- Gestion de la fourrière animale

Interventions 24 heures / 24 et 7 jours / 7

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- > autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat à compter du 1^{er} janvier 2022

OBJET : Complément de délégation au Maire pour solliciter des subventions

Madame le Maire rappelle la délibération du 9 septembre 2020 attribuant les délégations au Maire. Elle demande une nouvelle disposition à savoir : l'autorisation de solliciter des subventions auprès de l'État, d'autres collectivités, ou d'autres partenaires institutionnels, l'attribution de subventions en fonctionnement ou en investissement, quels que soit la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable. Madame le Maire rendra compte en séance du conseil municipal des décisions prises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- > Décide de donner délégation à Madame le Maire pendant la durée de son mandat et l'autorise à solliciter des subventions

pêlé mele



pêle mêle

